



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
20, rue Vignon — 75009 PARIS
Tél.: 01 42 47 80 13
www.fgrfp.org



Revalorisation des pensions: 1,1% au 1er janvier 2022 .Moins que l'inflation...

Les pensions augmenteront de 1,1% au 1er janvier 2022, un taux inférieur à la prévision d'inflation pour 2021.

Il s'inscrit bien en deçà de l'évolution des prix observée ces derniers mois et semaines.

En octobre 2021, les prix augmentent de 2,6 % sur un an. (INSEE, IPC novembre n°283).

La dernière prévision d'évolution des prix à la consommation (hors tabac comme tabac compris) réalisée par l'Insee pour 2021 s'établit à 1,5 %.

Une augmentation conforme à la loi de 2016.

Selon le Code de la Sécurité sociale, le calcul de la revalorisation est basé sur le rapport entre l'indice moyen des prix sur la période courant de novembre 2019 à octobre 2020 et celui compris entre novembre 2020 et octobre 2021. Cette revalorisation accentue la baisse continue du pouvoir d'achat des retraité.e.s.

La loi doit changer

Seule une indexation des pensions prenant en compte l'évolution des salaires évitera un appauvrissement des retraité.e.s.

**C'est ce que nous réaffirmerons lors de la
manifestation nationale du 2 décembre.**

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur FGR-FP.

[Se désinscrire](#)



© 2021 FGR-FP